

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être sûrement renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9047 Société : Royal Air Maroc

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Rejraj Naïma Ep. Metrajji

Date de naissance : 26/12/1952

Adresse : 510 Rue Goulimine APP 12 casablanca

Tél. : 0664 04 53 81 Total des frais engagés : 516,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr MAAROUFI Scheherazade
Ophtalmologiste
40, Rue des Hôpitaux
Tel: 05 22 26 80 59 - CASABLANCA

Date de consultation : 21 AVR 2022

Nom et prénom du malade : Mme REJRAJ NAIMA Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causés et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casablanca Le : 21/04/2022

Signature de l'adhérent(e) : rejraj

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/01/2022	C 2 K 10	100	Dr MAAROUFI Scheherazad Ophthalmodiagliste 40, Rue des Hôpitaux Tél: 05 22 26 80 59 - CASABLANCA	Dr MAAROUFI Scheherazad Ophthalmodiagliste 40, Rue des Hôpitaux Tél: 05 22 26 80 59 - CASABLANCA

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Mezze El Aoud Aragane Date: 21/01/2022	21/01/2022	Pharmacie Mezze El Aoud Aragane Date: 21/01/2022 Montant: 66.00

092010982

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
.....
.....
.....

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	
.....	
.....	
.....	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient DES TRAVAUX

<img alt="Diagram of a dental arch with numbered teeth from 1 to 8 on both upper and lower arches, with a central cross and arrows pointing to D, G, and B. The letter H is at the top left."/				

Dr. Maâroufi Scheherazade

Ophtalmologiste

Maladies et Chirurgie des Yeux

Angiographie Laser

Diplômée de l'Université de Montpellier



الدكتورة معروفي شهرزاد

اختصاصية في أمراض

جراحة العيون

خريجة كلية الطب بمونبولي

Casablanca, le 21/04/2022

Dr. REJRAJ - NAÏMA:

66.00° Visrelax:

1 gtt x 3/1 1 min



Dr. MAAROUFI Scheherazade
Ophtalmologiste
40, Rue des Hôpitaux
Tél: 05 22 26 80 59 - CASABLANCA

$T = 66.00$





Dr. Maâroufi Scheherazade
Ophtalmologiste
Maladies et Chirurgie des Yeux
Angiographie Laser
Diplômée de l'Université de Montpellier



الدكتورة معروفي شهرزاد
إختصاصية في أمراض
جراحة العيون
خريجة كلية الطب بمونبولي

Casablanca, le
21 /04 / 2022

FACTURE : N° 13/2022

MME : REJRAJ – NAIMA :

CONSULTATION + EXAMEN DU FOND DE L'ŒIL (Cs + K10)

HONORAIRES : 450 DH.

**ARRETE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE QUATRE CENTS
CINQUANTE DIRHAMS.**

Dr MAAROUFI Scheherazade
Ophtalmologiste
40, Rue des Hôpitaux
Tél: 05 22 25 00 59 : CASABLANCA